

Rapport de la Commission des finances au Conseil communal d'Yverdon-les-Bains concernant le préavis n°41 traitant du budget 2006.

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission des finances s'est réunie les 7, 14 et 21 novembre 2005 pour étudier le préavis cité en titre. Étaient également présents MM. Rémy Jaquier, syndic, et Pierre Meyer, chef du service des finances. Nous les remercions pour toutes les réponses et les explications qu'ils nous ont données.

Les caractéristiques du budget 2006 sont exposées de manière claire et complète au début du préavis municipal. Les points suivants sont à relever :

Remarques générales

De manière générale, le budget 2006 tient compte :

- de la volonté de stabiliser la dette (taux moyen de 3,5%).
- de prévisions prudentes découlant des incertitudes liées au domaine fiscal (basculer des points d'impôt, nouvelle péréquation, taxation postnumerando) mais péjorant le moins possible l'activité régionale et le bien-être de la collectivité.
- des mesures arrêtées par le Canton concernant la participation des communes à l'assainissement des finances cantonales. Il s'agit d'un choix de la Municipalité, alors même que ces mesures sont contestées par l'Union des Communes Vaudoises et qu'un référendum pourrait être lancé.

Avec un total des charges de **fr. 148'237'913.-** (augmentation de 1,5 % par rapport à 2004) et un total des revenus de **fr. 149'562'484.-** (augmentation de 3,6 %), le budget 2006 présente un excédent de revenus de **fr. 1'324'571.-**.

Concernant la péréquation financière, la participation de la ville au pot commun est de 13 points, dont 9 sont redistribués aux communes et 4 utilisés en faveur de celles qui sont fortement mises à contribution en ce qui concerne les transports et l'entretien des forêts.

L'indexation des salaires est de 1.37 % plus les augmentations statutaires. Les minima et maxima des classes de salaire ne sont pas indexés.

Les charges d'amortissement et d'intérêt concernant la reprise par la commune de l'actuelle piscine-patinoire et la future piscine couverte apparaîtront au budget 2007.

Renseignements complémentaires

1. Administration générale

- 101.3060 Abonnement général destiné aux employés de la commune, plus fr. 15'560.- pour la Municipalité (=2004).
- 101.3105 Participation d'Yverdon pour un montant de fr. 40'000.- à la promotion de la région (les communes d'Orbe, Vallorbe, Grandson et Ste-Croix mettent fr. 8'000.- chacune, l'ADNV fr. 20'000.-), plus fr. 30'000.- pour des promotions ponctuelles. Fr. 60'000.- de participation à Festrilac ont été supprimés par rapport au budget 2005.
- 101.3526 Yverdon prend le relais de l'État à hauteur de fr. 60'000.- pour la couverture de frais

d'Y-Parc. Contribution qui reviendra annuellement.

- 101.4362 Ventes de cartes journalières CFF: fr. 20'000.– de recettes pour un coût de fr. 17'000.–. Grand succès. Il est prévu d'en prendre deux supplémentaires pour 2006.
- 110.3011 Chargé de communication à 50% : élaboration de la politique de communication, site internet, aide à la Municipalité dans la gestion d'événements graves imprévisibles. N'est pas un porte-parole.
- 165.3310 Amortissement annuel d'un préavis post-expo relatif à l'assainissement de la place des Fêtes. Il ne s'agit pas de l'expo, dont la participation yverdonnoise a été totalement amortie.
- 581.3141 La participation de St-Romain aux frais d'entretien interviendra l'an prochain. Rappel : Yverdon supporte 80 % au prorata des fidèles.

2. Finances

- 200.3809 Augmentation annuelle de fr. 300'000.– jusqu'à idéalement 2,5 millions, selon la proposition de notre fiduciaire.
- 210.3187 Rétribution de l'État, calculée sur le volume et le nombre de contribuables.
- 230.3310 Il s'agit en réalité d'amortissements de préavis, soit fr. 69'724.- "Fibre optique" et fr. 12'400.– "Étude av. des Trois-Lacs".
- 230.3904 Prise en charge des loyers par la commune, soit une subvention en nature à l'école de musique.

4. Travaux et environnement

- 321.3310 EFFOR 2 bis ayant pris du retard, les amortissements sont différés.
- 431.3147.03 Fr. 35'000.– de sable de quartz, sable spécial pour le beach volley qui ménage les articulations des joueurs et n'a pas besoin d'être retourné.
- 455.4342 Professionnels, soit artisans et commerçants. Taxe de fr. 460.– la tonne, plus fr. 50.– de taxe de base.
- 465.4526 Entreprises privées qui vont faire leur vidange (déshuileurs).

5. Écoles

- 152.3188 Regroupe plusieurs postes, publications plus chères après la disparition de la "Presse Nord Vaudois".
- 152.3653.01 Fr. 21'000.– à la fanfare l'Avenir, fr. 10'000.– pour prestations spéciales demandées à d'autres ensembles (Cuivre du Château, Accordéonistes).
- 523.4522 Selon convention de 1985, montant calculé pour 50% en fonction du nombre d'habitants et pour 50% en fonction du nombre d'élèves. Montant en baisse car certaines communes vont être rattachées à d'autres arrondissements scolaires.
- 560.3664 Participation communale en augmentation suite à l'accroissement du nombre de parents désargentés.

6. Police et sports

- 170.3310 Concerne les participations aux investissements faits pour plusieurs clubs, à savoir, entre autres : Stade (éclairage, tribunes, entretiens : 69'034.-); zone de sports Thièle-Mujon (20'687.-); équipement badminton (10'927.-); étude piscine couverte (12'990.-). Le projet ayant été accepté, les coûts de cette étude préalable seront

repris par la S.A. Il y aura donc un écart entre le budget 2006 et les comptes 2006.

- 170.3653 Enveloppe de fr. 50'000.– à disposition de la Municipalité pour des aides ponctuelles. Évite de recourir aux crédits complémentaires.
- 170.3653.01 Le personnel de la piscine-patinoire est censé rejoindre la commune dès le 1^{er} mai 2007. L'association a voté sa dissolution sans en arrêter la date.
- 611.3011 Au budget 2005, un poste avait été ajouté pour assurer les prestations à Yvonand. Il ne s'est pas avéré nécessaire et a donc été supprimé au budget 2006.
- 611.3091 École d'aspirant prévue pour 3 personnes, début mars 2006 : fr. 130'000.–
- 650.3011 Afin de répertorier les situations dangereuses à Yverdon, la commune engage un dessinateur en bâtiment pour dessiner des plans d'intervention (exigence de l'ECA).
- 650.4356 Toutes les interventions sont facturées au tarif fixé par le Canton, tarif qui ne couvre pas les frais réels.

7. Affaires sociales et jeunesse

- 710.3655.02 Le Centre de rencontre et d'animation reçoit fr. 70'000.– de subvention ordinaire et une somme variable, selon décompte, pour l'ouverture pendant les vacances scolaires. Pour 2006, elle est estimée à fr. 15'000.–.
- 712.3131 120 repas par jour servis au quai de la Thièle et au Cheminet.
- 751.3665 Frais de déplacement pour suivre des cours.
- 751.4819 Fonds autrefois alimenté par la contribution de solidarité des employés communaux. Vidé définitivement à fin 2005.

8. Service des énergies

- 801.4360 Frais de rappel, paiements par compteur en cas de coupure d'électricité.
- 802.4271 Location de places de stationnement : fr. 46'000.–. Location d'appartements dans divers bâtiments SEY.

Conclusion

En conclusion, à l'unanimité de ses membres, la Commission des finances vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'accepter le présent préavis tel que présenté.

Yverdon-les-Bains, le 25 novembre 2005

Pour la Commission des finances

Martine Frey Taillard